	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 mai 2022	N° 2022-279

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:


M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 20 mai 2022	Délibération
	Direction de l'eau	N° 2022-279

**Association La Fumainerie - Année 2022 - Subvention de fonctionnement -
Convention - Décision - Autorisation**

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Fumainerie est une association loi 1901, créée en 2019, qui a pour but de mettre en place et pérenniser de manière citoyenne des systèmes d'assainissement collectifs circulaires et de promouvoir les solutions de collecte et de gestion circulaire des excréta urbains bruts. Animée par une direction collégiale composée de six citoyens bénévoles, la Fumainerie veut proposer un modèle de gouvernance démocratique et transparent sur la question de l'assainissement où chaque usager devient acteur et décideur dans la gestion de ses eaux noires et de sa consommation d'eau potable.

Sur la Métropole de Bordeaux, la Fumainerie propose d'expérimenter, pour la première fois en France, un modèle de collecte à la source des sous-produits issus de l'utilisation de toilettes sèches installées dans des logements et bureaux des centres urbains denses. La Fumainerie souhaite ainsi apporter une réponse technique et logistique en développant le premier service d'accompagnement à l'installation et à la gestion de toilettes sèches semi-permanentes dans des logements et bureaux en incapacité de (ou ne souhaitant pas) stocker et valoriser localement les déchets associés.

La Fumainerie accompagnera également la valorisation des matières en organisant le transfert des matières jusqu'aux plateformes déjà en place sur le territoire.

Une première subvention d'un montant de 5 000 € a été versée à cette association en 2020, au titre du « Coup de cœur Economie Sociale et Solidaire de 2019 ».

Deux subventions ont également été versées pour l'année 2021 :

- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 €,
- Une subvention d'investissement d'un montant de 20 000 € (afin d'acquérir 22 toilettes sèches pour agrandir le réseau).

Ces acquisitions ont permis de lancer une expérimentation grandeur nature pour notamment :

- Mesurer l'impact de l'installation de toilettes sèches en ville sur la consommation d'eau potable d'un ménage, et donc le potentiel d'économies de consommation d'eau potable selon le mode de déploiement plus large de l'usage de toilettes sèches (rappel : l'eau des toilettes représente 20 % - source activeau - de la consommation d'eau potable d'un ménage) ;

- Mesurer l'acceptabilité dans la durée des toilettes sèches dans les foyers urbains ou dans des lieux accueillant du public (entreprises, établissements recevant du public, lieux ouverts au public) ;
- Evaluer la faisabilité technique de l'implantation de ces toilettes au domicile, sur un lieu de travail urbain ou dans des espaces ouverts au public ;
- Evaluer les conditions de la mise en place et de la pérennisation des filières d'évacuation et de valorisation.

Afin de mener à bien ses missions, La Fumainerie s'appuie sur un grand nombre d'acteurs qu'ils soient partenaires techniques, fournisseurs (Un petit coin de paradis, Separett France...), consommateurs de matières (Pena Environnement, Toopi Organics...), ou partenaires de recherche (Kedge, Lyre, Leesu...).

Bordeaux Métropole propose de poursuivre sa participation à cette expérimentation, en phase avec les axes 2 « Préserver les milieux naturels aquatiques et la biodiversité » et 4 « Développer une gouvernance de l'eau partagée » de la politique de l'eau, en attribuant une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € pour l'année 2022 à cette association.

Ce montant représente 17,36 % du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 144 038 euros) de l'association.

	Budget N (2022)	Budget ou Réalisé (2021)
Charges de personnel / budget global	63,29 %	61,94 %
% de participation de BM / Budget global	17,36 %	9,36 %
% de participation des autres financeurs / Budget global (une ligne par principaux financeurs publics)	Etat : 3,47 % Région : 27,77 %	Etat : 3,28 % Région : 30,71 % Département : 0,53 % Ville de Bordeaux : 2,81 %

L'objectif est ainsi d'accompagner et d'échanger avec les acteurs d'une filière alternative aux réseaux et traitements collectifs des eaux usées, dans un esprit de complémentarité d'action. En effet, 99% de la population métropolitaine est raccordée à un réseau d'assainissement et les 1% restant ont recours à un assainissement non collectif pour traiter l'ensemble de leurs eaux usées. Pour rappel, le recours aux toilettes sèches ne peut cependant être une solution complète pour un immeuble puisque les toilettes sèches ne traitent pas les eaux ménagères.

La Fumainerie apporte une solution expérimentale innovante aux usagers d'installations de toilettes sèches, en apportant un service de collecte et de valorisation des matières. Ce secteur est en développement en France, les différents aspects relatifs à l'utilisation des toilettes sèches ne font pas encore l'objet d'une réglementation exhaustive, cette dernière ne prévoyant pas par exemple la valorisation des matières en dehors de la parcelle.

L'objectif de Bordeaux Métropole est également de bénéficier d'un retour d'expérience sur une expérimentation menée sur un échantillon de volontaires suffisant pour envisager les impacts et interactions d'un tel service sur les services publics d'assainissement collectif et non collectifs, tant d'un point de vue technique que financier (impacts sur les recettes des services publics d'assainissement et sur la capacité de financement des renouvellements des équipements, acceptabilité financière par les ménages en cas de coexistence des deux dispositifs...).

Enfin, cette expérience pourra être utilisée par la suite par la Métropole pour imaginer des alternatives dans les projets d'aménagement d'espaces publics sur la Métropole ou pour

répondre à des besoins d'urgence (squat) ou éphémères (manifestations, chantiers).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1611-4,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la demande de subvention formulée par La Fumainerie en date du 30 juillet 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

- le projet d'expérimentation porté par La Fumainerie permettra de démontrer la faisabilité du déploiement d'un réseau urbain de toilettes sèches,
- ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique de l'eau, notamment l'axe 2 « Préserver les milieux naturels aquatiques et la biodiversité » et l'axe 4 « Développer une gouvernance de l'eau partagée »,
- cette expérimentation permettra d'analyser les conséquences à moyen et long termes du développement de ces dispositifs sur l'économie générale des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif,
- cette expérience pourra être utilisée par Bordeaux Métropole pour imaginer des alternatives en matière d'assainissement dans les projets d'aménagement d'espaces publics ou pour répondre à des besoins d'urgence ou éphémères tels que les squats,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 € en faveur de l'association La Fumainerie pour l'année 2022,

Article 2 : d'approuver les termes de la convention ci-annexée, précisant les conditions de versement de la subvention accordée,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, ainsi que ses éventuels avenants,

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2022, chapitre 65, article 65748, fonction 734,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 MAI 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 24 MAI 2022	la Vice-présidente,
	Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE